Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 2

Artikel: (Suite de la page 1) : une belle expérience : la SAFFA 1958

Autor: Cartier, Henriette / M.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273637

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Testament et contrat de mariage, sujets tabous

Le Centre de liaison de St-Gall s'efforce depuis longtemps de rendre ses mem-bres attentifs à leurs droits. Lors de sa dernière assemblée plénière, M. W. Mül-ler, Bezirksamman à St-Gall, présenta un exposé sur «Ce que les femmes devraient savoir au sujet des régimes matrimoniaux et des dispositions pour cause de mort ». Une foule de questions surgirent au cours de la discussion, prouvant à l'évidence que le sujet abordé soulevait des problèmes brûlants. (Compte-rendu publié dans le «Schwiezer Frauenblatt »).

(Compte-rendu publié dans le « Schweizer Franenblatt »).

Le Code civil suisse (qui date de 1912) part de l'idée que la femme doit être avant tout protégée. Comme chacun sait, il n'y a souvent qu'un pas vite franchi entre protection, pression et contrainte. La femme actuelle, beaucoup plus indépendante, a besoin d'une plus grande liberté et d'un droit tair. C'est pour cette raison que l'on procède actuellement à la révision du droit de la famille et des régimes matrimoniaux.

testament.

trimoniaux différents : l'union des biens, la communauté et la séparation des biens. Si les époux n'ont pas adopté des biens. Si les epoux n ont pas adopte un autre régime, ils sont automatique-ment placés souus le régime de l'union des biens. Il faut savoir, cependant, qu'en cas de décès ou de divorce, le régime matrimonial joue un rôle déterminant. D'une manière générale, en cas de décès du mari, la femme a des de décès du mari, la femme a des droits qui dérivent d'une part du régime matrimonial, d'autre part du droit successoral. On procède d'abord à la liquidation du régime matrimonial. L'ensemble des biens qui restent forme la masse successorale. Ainsi, a femme récupère d'abord ses biens personnels et a droit au tiers des biens acquis durant le mariage. En outre, elle a droit au quart de la succession en pleine propriété. droits qui dérivent d'une part du réen pleine propriété.

Font partie des biens personnels de ront partie des biens personneis de la femme ce qu'elle a apporté dans le mariage, ainsi que ce qu'elle a gagné pendant le mariage en travaillant à l'extérieur, également ce qu'elle a épargné. Elle peut disposer librement de ses biens personnels si le salaire du mari suffit à assurer la marche du ménage.

Lors de la liquidation du régime matrimonial ensuite de divorce ou de dé-cès, la femme reprend donc tout d'abord ses biens personnels ce qui

donne lieu à aucune difficulté si elle a pris soin de verser son argent sur un compte bancaire à son nom (p. ex. un carnet d'épargne) et si elle a (p. ex. un carnet o epargne) et si elle a gardé les quittances concernant des achats d'une certaine valeur. Chose incompréhensible, elle n'acquiert pas de biens personnels par son travail dans l'entreprise familiale, Afin d'évitér de trop flagrantes injustices, le mari devrait donc, dans ce cas, soit lui verser un salaire, soit la favoriser au moyen d'un contrat entre époux ou par

testament.
En fait, le problème No 1 entre conjoints risque bien d'être tôt ou tard, un problème financier. Or, le Code civil donne aux époux la possibilité de prendre des dispositions à cet égard par contrat ou testament. Il vaut donc la peine de se renseigner auprès de quelqu'un de compétent.

Comment favoriser le conjoint? Comment favoriser le conjoint?

1. — On peut conclure en tout temps un contrat de mariage (ou contrat entre époux). La chose est entrée dans les mœurs. Les jeunes couples, en particulier, font facilement les démarches nécessaires en vue d'un tel contrat. Le contrat entre époux règle essentiellement les relations financières interne du couple. Un peut de cette essentiellement les relations financie-res internes du couple. Il peut, de cette manière, favoriser la femme au ma-ximum, c'est-à-dire lui attribuer plus que la loi ne prévoit, par exemple l'ensemble des biens acquis pendant le mariage au lieu du tiers auquel le régime de l'union des biens lui donne droit.

On peut rédiger son testament soi-même. Il doit alors être écrit en-tièrement à la main. Le testament peut favoriser la femme dans certaines lifavoriser la femme dans certaines li-mites seulement, On peut insérer une clause disant, par exemple : « Si je dé-cède avant ma femme, elle héritera le maximum. Mes héritiers recevront uniquement la part que la loi leur ré-serve », Ou encore : « Après mon dé-cès, ma femme aura droit à l'usufruit de toute me succession».

ces, ma temme autra droit a l'usuriuni de toute ma succession ».

3. — Une autre manière de favoriser le conjoint est d'adopter un autre régime matrimonial, par exemple celui de la communauté des biens qui assure à la femme — lorsqu'il n'y a pas d'enfants — la totalité des biens. S'il y a des enfants ils auront droit au quart. des enfants, ils auront droit au quart la femme aux trois quarts de la succession. Afin que les enfants ne soient cession. Afin que les enfants ne soient pas lésés en cas de "emariage, on peut insérer une clause prévoyant ce cas. S'il y a des enfants d'un premier et d'un second lit, il serait bon d'en tenir compte également.

Régimes matrimoniaux et testaments posent des problèmes qui ne sont pas faciles à résoudre. La situation actuelle est très différente.

sont pas faciles à résoudre. La situa-tion actuelle est très différente de celle qui a présidé à l'établissement du droit de la famille au début du siècle. Les femmes sont plus indépen-dantes, elles exercent souvent une pro-fession et leur gain n'est pas négli-geable. Si on fait l'éducation sexuelle des enfants narfois détà à l'école prides enfants parfois déjà à l'école primaire, il n'y a pas de raison de traiter en tabous des sujets tels que les ré-

en tabous des sujets tels que les ré-gimes matrimoniaux et les dispositions pour cause de mort. Les maris suisses ont, en général, à cœur de prévoir l'avenir. Il leur man-que, peut-être, l'occasion de s'entre-tenir de questions financières avectenir de questions financières avec leur femme. A vous donc, Mesdames, de les amener à prendre les disposi-tions qui s'imposent.

Schweizer Frauenblatt traduit et adapté de l'allemand par I. Engel

MARIE NICOL

RENÉE BERGUER

Au cours de ces derniers mois, le comité du journal «Femmes Suisses, le Mouvement Jéministe» à été dure-ment touché. En effet, Mile Maire Nicol, présidente d'honneur, et Mile Renée Berguer, secrétaire du comité, toutes deux anciennes administratrices

toutes deux anciennes administratrices

du journal fondé par Emilie Gourd, ont été enlevées à l'amitié de tous

ont été enlevées à l'amitié de tous ceux qui les connaissaient, la première à 99 ans, la seconde à 83 ans.
Marie Nicol était une enseignante et une éducatrice. A côté du temps qu'elle donnait à ses élèves, elle trouvait le loisir d'aider Emille Gourd dans les multiples tâches pratiques qu'entraine la marche d'un journal. Entre ces deux activités ne répnait course incompréhibilité hier moits

aucune incompațibilité, bien au con-traire. Marie Nicol s'est toujours effor-

traire. Marie Nicol s'est toujours effor-cée de développer à fond dans chaque élève qui lui était confiée tous les dons qu'elle pouvait y découvrir. De cette façon, la jeune femme affrontait la vie en véritable adulte, pouvant «s'as-sumer» en toute indépendance. Le combat suffragiste, car à cette époque c'en était un, devait être mené avec lucidité, mais sans acrimonie, de sorte

lucidite, mais sans acrimonie, de sorte que la femme puisse jouir de tous les droits accordés légitimement à un être humain, mais, pour cela, il fallait la sortir de la situation infantile dans laquelle elle avait été si longtemps maintenue. L'instruction, les études, la profession puille acquire passitir séries.

profession, voilà ce qui pouvait véri-tablement la libérer, c'est-à-dire la

Renée Berguer a appartenu à la première volée de l'Institut des Minis-tères féminins, école qui l'avoit pré-parée à un travail dans le cadre des Eglises chrétiennes. Elle a fort bien su concilier plusieurs activités et appor-ter à chacune la même fidélité et une efficacité, parfaite, escrétaire, d'une

efficacité parfaite : secrétaire d'une paroisse genevoise, membre de l'Union

paroisse genevoise, membre de l'Union chrétienne, enseignante pour les «cours de religion» dans une école de caractériels, administratrice du journal. Douée d'une intelligence très avisée, d'un sens de l'organisation précise du travail. Renée Berguer savait entretenir de nombreux contacts humains et s'ouvrait voloniters aux soucis des uns et des autres avec une très grande simplicité, et un sens profond de l'amitié chrétienne.

de l'amitié chrétienne.

rendre autonome.

UNE BELLE EXPERIENCE: LA SAFFA 1958

17 juillet 1958. Après une nuit d'orage, le soleil est au rendez-vous, à Zurich. Il apportera pendant deux mois toute sa chaleur et toute sa joie à la réussite de la Saffa 1958 - expoà la réussite de la Saffa 1958 — expo-sition de la vie et des activités fémi-nines suisses — qui, trente ans après, renouvelle l'expérience de la première Saffa à Berne. Cette exposition veut offrir à tout le pays une réflexion sur ce qu'est la situation de la femme, comment elle vit, ce qu'elle pense, ce qu'elle fait, la place qu'elle occupe et celle qu'elle prend days la via estiqu'elle fait, la place qu'elle occupe et celle qu'elle prend dans la vie natio-nale. Elle se veut non pas revendica-trice, mais sincère et vivante : le point de la réalité. Toutes les associations féminines se sont réunies pour la me-ner à bien. La ville de Zurich a mis à sa disposition l'ancien emplacement de la « Landi», l'exposition nationale de 1939, un des plus beaux sites de la ville. Trent femmes architectes et 1939, un des plus beaux sites de la ville. Trente femmes architectes et trente-quatre graphistes ont œuvré pour donner jorne aux programmes élaborés par les nombreuses commissions responsables des différents secturs. Habitation, éducation, économieménagère, alimentation, mode, vie professionnelle, la femme au service de la communauté, la chapelle, centre œcuménique et l'idée de force: la ligne. A ces présentations vient s'ajouter un A ces présentations vient s'ajouter un programme culturel : beaux-arts, musique, films, conférences, débats, ma-nifestations folkloriques...

Comment dire en peu de lignes toute richesse, l'esprit d'invention, la foi la richesse, l'esprit d'invention, la foi en l'avenir qui inspirérent cette pré-sentation des innombrables activités et préoccupations de la femme. Ce fut un moment de vérité qui répondit fort bien à ce qu'en attendaient les visiteurs qui affluèrent joyeux et reconnais-sants, souvent surpris que les femmes anent pu réaliser ce qui semblait à beaucoup une gageure. Gageure, c'en était une de vouloir donner vie à un projet aussi ambitieux. Vie et activités féminines; que choisir dans la complexité infinie que présente la vie de chaque jour? L'élan dynamique et évocateur des initiatrices sut se communiquer à toutes les collabora-trices. Une volonté commune et le don de soi surmontérent tous les obstacles de soi surmontérent tous les obstacles de soi surmontèrent tous les obstacles Il fallut réussir, il fallut convaincre. A un résultat moral indéniable — plus de bourses et d'entraide pour femmes, qui reçut la plus grande part, le fonds pour l'étude des problèmes concernant le travail féminin et la fondation pour la formation civique. L'Institut ménager reçut aussi une part. Ainsi la Saffa 1958, en férmant ses portes, ne rendait pas les armes. L'esprit de collaboration et d'entraide qui l'avait inspirée se prolonge jusqu'à aujourd'hui, dans des actions pratiques très appréciées des milieux féminins.

Henriette Cartier

La Fondation pour les vacances ou La Fondation pour les vacances ou-vrières souffre, comme la plupart des entreprises de l'hôtellerie, d'un man-que de personnel constant. Néanmoins, elle tentera de poursuivre le but de l'association, à savoir la création, à des prix abordables, de possibilités de vacances et de repos pour les salariés et leurs familles. En même temps elle s'attelle à une

En même temps, elle s'attelle à une nouvelle tâche en se chargeant des convalescents entre leur séjour hospitalier et le retour à l'indépendance.

A un résultat moral indéniable — plus d'un million et demi de visiteurs en deux mois — un résultat financier vint s'ajouter: deux millions et demi de bénéfice, grâce à un travail désinté-ressé de beaucoup et un contrôle d'une rigueur extréme — oh l'es femmes — des dépenses. Le bénéfice fur réparti entre plusieurs fondations: le fonds de bourses et d'entraide pour femmes, qui seau le des la contraide pour femmes, qui seau le de la contraide pour femmes, qui seau le de la contraide pour femmes, qui seau le contraide pour femmes, qu

ECOLE DE COMMERCE
GENEVE — 4. Tour-de-l'Île — Têl. 25 10 38
Directeur : R. KYBOURG
Officier de l'Ordre des palmes académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées n gene

Préparation aux fonctions de :
SECRETAIRE DE DIRECTION
SECRETAIRE DE DIRECTION
SECRETAIRE-COMPTABLE
SECRETAIRE-COMPTABLE
SECRETAIRE DE BANQUE
DACTYLOGRAPHE
DACTYLOGRAPH

examens de la British-Swiss Chamber of

Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande.

DOCUMENTS A LIRE

« ASPECTS DE L'EDUCATION PERMANENTE »

« ASPECTS DE L'EDUCATION PERMANENTE »
Madame Agathe Salina, vulgaristatrice, expert international (elle a travaillé dans divers continents pour la FAO, elle a été député au Grand Conseil vaudois, elle est bien connue des milieux de paysannes vaudoises), Mme Salina donc, vient d'écrire une brochure sur l'Education permanente. Cette brochure est dédiée aux paysannes diplômées.
Définitions, démonstration de la nécessité de toujours continuer sa formation, description des motivations, des méthodes... En moins de 20 pages, ce 'petit ouvrage technique suggère une foule de problèmes qui sont ceux de toute personne face à un groupe. Elle « soulève davantage de problèmes qu'elle n'en résout » dit l'auteur elle-même et c'est la qualité de cette brochure qui peut servir de base à une discussion sur le travail de groupe et l'éducation permanente.
Elle peut s'obtenir en versant Fr. 5.— au C.C.P. 10-224 81, Salina, Sallaz 29, 1010 Lausanne.

1010 Lausanne

" L'HORAIRE CONTINUI "

La section bâloise de l'Association pour les droits de la femme a fait, l'été dernier, une courte étude du problème de l'horaire continu pour les élèves des dernier, une courte étude du problème de l'horaire continu pour les élèves des écoles, montrant dans une douzaine de pages les avantages du système et les difféents problèmes qui se poseraient : repas de midi, organisation de cours à option (photo, cinèma, sports, bricolage...), organisation d'étude surveillée, mise à disposition de salles de détente... Les familles dont le père ne rentre plus à la maison à midi sont de plus en plus nombreuses.

Le titre exact de cette brochure est « Tagesschule ». Excellent point de départ pour qui veut entreprendre l'étude du problème. On peut l'obtenir en envoyant Fr. 2.50 en timbres-poste à Mme R. Widmer, Amerikanerstrasse 32, 4102 Binningen.

Binningen.

A propos de « Dialogue avec les mères » de Bruno Bettelheim

La première tâche : éduquer les parents

La premiere tache : eduquer les parer Ce livre est issu des enregistrements des réunions de groupes que tenait, entre 1948 et 1952, le Dr Bettelheim avec des parents de jeunes enfants normaux, réunions auxquelles venaient. principalement les femmes diants de l'université où Bettelheim enseignait. Mais ce livre n'est pas, il s'en faut de beaucoup, un recueil de recettes psychologiques en matière d'éducation!

récuteus psychologiques en mattere déducation!

Son meilleur attrait: la découverte de la «méthode » de Bettelheim, de la manière dont il conduit le dialogue. Constamment attentif aux questions des mères, Bettelheim tente de découvrir avec elles ce qui vraiment fait problème, et que la mère ne peut toujours découvrir d'elle-même. En cela déjà, la lecture de cet ouvrage est tonique: on ne peut plus, l'ayant fermé, se poser un problème relatif aux enfants sans tenter par soi-même de savoir pourquoi on le ressent comme un problème personnel...

Bettelheim insiste d'ailleurs à plusieurs reprises sur l'importance des

Bettelheim insiste d'ailleurs à plusieurs reprises sur l'importance des buts des parents dans l'éducation: comment conseiller les parents sans connaître clairement leurs buts? Mais cette insistance, obligeant les parents à se préciser à eux-mêmes-leurs buts, les-aide également à agir de façon conséquente, à dépister leurs contradictions, d'où la question, fondamentale, de Bettelheim: « Quel genre d'enfants voulez-vous avoir? »
Ainsi, à propos des frustrations im-

Ainsi, à propos des frustrations imposées aux enfants, Bettelheim décla-re-t-il: « ... Les moyens d'éducation doivent être le résultat logique de ce que vous essayez d'enseigner, parce que, de cette façon, vous développez avant tout l'intelligence et l'indépen-dance de l'enfant, et bientôt sa res-ponsabilité de citoyen à part entière. Je ne suis pas contre le châtiment corporel parce qu'il est un procédé dou-loureux. Je suis contre parce qu'il constitue une méthode brutale et illogique, une méthode fondée sur la pri-

gque, une methode fondée sur la pri-mauté de la force et non pas sur celle du raisonnement.» L'ouvrage, qiu se lit avec beaucoup de facilité, est enrichissant puisque— nous acculant à la question: « Quel genre d'enfant veux-je avoir? »— il nous conduit à une double démarche : cous conduit à une double démarche; -d'abord, cesser de croire que l'éducation n'est qu'une série de répétitions, une expérience monotone.
Bien au contraire, elle ne prend son
sens que par rapport aux buts qu'on
se fixe, à la philosophie qu'on se
donne, et qu'il faut tenter de rendre aussi réalistes et explicites que possible:

ensuite, à la lumière de ces princiensuite, a la lumiere de ces princi-pes, étudier nos comportements avec nos enfants. Revoir, par exemple, en fonction de notre conception du féminisme, les discriminations que nos faisons entre nos garçons et nos filles; il y aurait beaucoup à décou-raire deux en demainel. Ploy veri vrir dans ce domaine! D'où une série de réajustements qui s'impo-Un souhait pour conclure. Que de

on soundit pour concurre, que un tels groupes de discussion au-delà des recettes et des conseils, soient un jour possibles chez nous! Mais où sont nos Bettelheim? Ge. St.

1) Collection «Réponses » aux Editions
Laffont, 1973.

CONCOURS LITTÉRAIRES

La Société des Poètes et Artistes de France, Section Suisse, annonce La Société des Poètes et Artistes de France, Section Suisse, annonce l'ouverture de ses concours annuels de poésie et de prose. Les lauréats du « Concours des Poètes Suisses et de Langue française » et ceux du « Concours de Prose » (contes, récits, nouvelles) bénéficieront d'une édition gratuite. Divers prix récompenseront les meilleurs auteurs ayant participé aux « Joutes poétiques de Genève 1974 », Demander le règlement, en joignant une enveloppe affranchie, à Madame L. Bétant, 4, avenue Hentsch, 1207 Genève.

« ETES-VOUS SATISFAIT DE VOTRE DIEU ? »

Une grave question à laquelle l'Atelier Œcuménique de Théologie vous aidera à répondre

A Genève est en train de se créer une entreprise d'un genre nouveau, mais répondant certainement à une préoccupation de notre temps: l'A.O.T. (Atelier œcuménique de Théologie). L'idée de sa création est partie d'un L'idée de sa création est partie d'un besoin ressent pour une sorte d'institut de théologie qui permette à la fois aux uns d'acquérir des connaissances fondamentales et aux autres de poursuivre dans le temps leur formation. L'A.O.T. s'adresse aussi bien à des personse certains de leurs Felisse et leurs freisses et se leurs freisses et se leurs freisses et se leurs freisses et se se leurs freisses et se leurs et se leurs et se leurs et se leurs et sonnes engagées dans leurs Eglises et leurs paroisses qu'à celles qui s'en leurs paroisses qu'à celles qui s'en sentent marginales; il tente avant tout de remettre au niveau du quotidien la religion qui s'est souvent éloignée de la vie pratique. Mais l'A.O.T. résulte également — et c'est important — d'une amitié fondamentale acquise par un travail en commun entre théologiens chrétiens de diverses appartenances. ses appartenances.

Les buts de l'A.O.T,
Aujourd'hui un pluralisme d'opinions philosophiques — dont certaines
véritablement ésotériques — déferlent sur notre monde et tendent à remplacer la recherche essentielle de l'indicer la recherche essentielle de l'indi-vidu. Face à ces tendances, l'A.O.T. relève le défi et aimerait permettre aux femmes et aux hommes de notre époque de retrouver une cohérence de la foi chrétienne et un lieu où échan-ger les préoccupations d'un même ordre. de l'amitié chrétienne. Poussions-nous apprendre par le témoignage de nos deux amies que le service du prochain reste toujours pour l'homme et la femme, conscients de leurs multiples possibilités, l'aventure la plus exaltante de la vie.

Monique Lechner-Wiblé.

dès Pâques prochain, un programme des Paques prochain, un programme fondé sur deux ans et basé à la fois sur un travail personnel dans le cadre de cours donnés à raison de deux heures par semaine, et sur la participation à la vie d'un groupe qui sera la dimension ecclésiale de l'A.O.T.

Résolument œcuménique l'A.O.T. qui sera dirigé par le Père Jean-Berqui sera dirigé par le Père Jean-Ber-nard Livio, de la Communauté « Choi-sir » et le pasteur Eric Fuchs, direc-teur du Centre protestant d'Etudes, proposera un itinéraire qui donner aux participants la possibilité de faire coîncider leur vie matérielle et spirituelle.

spirituelle.

Aucun diplôme ne sera exigé au dé-part, bien entendu, mais il faudra na-turellement de fortes motivations inté-rieures pour accepter de s'engager à une étude de plus de deux ans.

Intérêts et inscriptions

Un dépliant largement distribué, des conférences de presse, des émis-sions de radio et de télévision ont déjà diffusé les idées principales des créadiffusé les idées principales des créa-teurs de cette nouvelle forme d'atelier qui a été longuement mûrie avant d'être plus précisément définie. L'inté-ret que l'A.O.T. suscite (plus de trois cents demandes de renseignements, une cinquantaine d'inscriptions fer-mes) démontre bien qu'il répond à un besoin précis. Tous ceux qui sont inté-ressés neu les propositions de l'A.O. ressés par les propositions de l'A.O.T. obtiendront aux adresses suivantes des ents complémentair

A.O.T., 14 b, avenue du Mail, 1205 Genève, ou 7, rue Tabazan. 1204 Genève.